

## Consignes pour réservations et annulations sur le portail famille « BL ENFANCE »

### 1. PERISCOLAIRE : restauration scolaire, accueil du matin et du soir :

- Inscriptions et annulations **jusqu'à 8h30 le matin même**
- Toutes annulations non justifiées (certificat médical ou motif impérieux) seront facturées.

### 2. ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS :

Au plus tard **le dimanche** avant 23h59

Passé ce délai :

- Les demandes de réservation ou d'annulation devront se faire par mail [jeunesse@chatel-guyon.fr](mailto:jeunesse@chatel-guyon.fr) et seront validées selon les effectifs.
- Toutes annulations non justifiées (certificat médical ou motif impérieux) seront facturées.

### 3. VACANCES SCOLAIRES :

**Une période de demande d'inscription** est définie avant chaque vacances sur un délai de 2 semaines :

- Pour les petites vacances 3 semaines avant la période
- Pour les vacances d'été 4 semaines avant la période

## Consignes pour réservations et annulations sur le portail famille « BL ENFANCE »

### 4. PERISCOLAIRE : restauration scolaire, accueil du matin et du soir :

- Inscriptions et annulations **jusqu'à 8h30 le matin même**
- Toutes annulations non justifiées (certificat médical ou motif impérieux) seront facturées.

### 5. ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS :

Au plus tard **le dimanche** avant 23h59

Passé ce délai :

- Les demandes de réservation ou d'annulation devront se faire par mail [jeunesse@chatel-guyon.fr](mailto:jeunesse@chatel-guyon.fr) et seront validées selon les effectifs.
- Toutes annulations non justifiées (certificat médical ou motif impérieux) seront facturées.

### 6. VACANCES SCOLAIRES :

**Une période de demande d'inscription** est définie avant chaque vacances sur un délai de 2 semaines :

- Pour les petites vacances 3 semaines avant la période
- Pour les vacances d'été 4 semaines avant la période